

## LE SERVICE MUNICIPAL DES EAUX DE SAÏGON

18 octobre 1875

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1875, p. 302)

Arrêté ouvrant un crédit de 25.000 francs sur les fonds du budget local, exercice 1875, pour l'édification d'un château d'eau.

Jean Marie THÉVENET (THÉVENET LE BOUL)  
chef du service des travaux publics de la Cochinchine  
(août 1878-juin 1881)

Né à Charolles (Saône-et-Loire), le 8 juillet 1843.

Fils de Pierre Thévenet, charpentier de moulins, et de Marie Morestin (ou Morestain).

Frère de Jean Marie Thévenet (1851-1924), polytechnicien, ingénieur du génie maritime, directeur de l'[arsenal de Saïgon](#) (1877-1880).

Marié au Mans, le 23 octobre 1872, avec Camille Marie Le Boul. Dont :

— Jeanne, mariée en 1894 avec Georges Raboteau, lieutenant d'artillerie, détaché à l'École supérieure de guerre.

— André (1877-1897) : décédé à Arcachon alors qu'il venait d'être admis à Polytechnique

Autorisé à s'appeler Thévenet Le Boul par décret du 22 février 1896.

Polytechnicien. Ingénieur des ponts et chaussées.

Ingénieur à Granville.

Chef du service des travaux publics de la Cochinchine (août 1878-juin 1881) : études de la ligne ferroviaire [Saïgon-Mytho](#), conception et début de réalisation de la première adduction d'eau potable de Saïgon.

Chargé du service ordinaire et hydraulique et du service de la navigation du département de la Dordogne (7 octobre 1881).

Ingénieur en chef du contrôle de l'exploitation des chemins de fer de l'État à Tours (10 octobre 1884).

Mandataire du [Syndicat français de Tientsin](#) (janvier 1886).

Membre du comité technique de la Société du Pont sur la Manche (1894).

Auteur d'un projet de chaussée roulante pour l'Exposition universelle de Paris 1900 (1894).

Conseil technique de l'Intercontinental Railway Company : projet d'un service de ferry-boats à travers le Pas-de-Calais (1903).

Administrateur de la Société française de l'asphalte armé (déc. 1903).

Projet de traversée de la basse Seine en bacs porte-trains (1905).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 7 juillet 1881).

Officier du Dragon de l'Annam (*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1889).

Décédé à Neuilly, le 5 juin 1906.

N° 134. — NOMINATION d'une commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent aux voies de communication, à l'irrigation et à l'alimentation des centres en eau potable.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1879, p. 261-262)

Du 14 juillet 1879.

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est formé une commission chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent aux voies de communication, à l'irrigation et à l'alimentation des centres en eau potable.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. Bigrel, commandant la station de l'Indo-Chine, président ;

Béliard, directeur de l'intérieur ;

[Thévenet, ingénieur des ponts et chaussées ;](#)

Lemaire, ingénieur des constructions navales ;

Renaud, ingénieur hydrographe ;

Un officier supérieur de l'infanterie de marine, désigné par M. le général ;

Derbès, directeur du génie ;

Un médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine ;

Un délégué de la chambre de commerce ;

Le représentant de la maison Roque ;

De Champeaux, inspecteur des affaires indigènes ;

Labussière, idem ;

Bonnaud, directeur du port et du pilotage\* ;

Peyrusset, capitaine d'état-major ;

Dantony, conducteur des ponts et chaussées.

Art. 3. — La commission pourra charger un ou plusieurs de ses membres de se rendre sur les lieux où des études spéciales seront nécessaires. Ces membres auront droit à une indemnité.

Art. 4. — La commission proposera au Gouverneur la nomination des sous-commissions locales qu'elle jugera convenable d'établir.

Art. 5. — MM. les administrateurs sont invités à prêter leur concours à la commission et à lui fournir tous les renseignements dont elle aura besoin.

Art. 6. — M. le commandant Bigrel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 14 juillet 1879.

LE MYRE DE VILERS.

---

## REVUE INDUSTRIELLE

Le débit des puits. — À l'occasion de l'étude d'une distribution d'eau potable alimentée par un bassin filtrant souterrain et exécutée à Saïgon [en 1880], M. Thévenet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a fait de très intéressantes expériences sur le débit des puits en terrains aquifères. Il s'est servi, comme terrain, d'une caisse remplie de sable mouillé, dans lequel il enfonçait, en guise de puits, des manchons de zinc ouverts à leurs extrémités. Un robinet placé à la partie supérieure permettait d'imbiber plus ou moins le sable ; un siphon en verre latéral en extrayait l'excédent.

Ces expériences ont permis de constater que le débit est proportionnel à la circonférence du puits et que, d'autre part, en réduisant l'orifice intérieur au moyen d'un diaphragme ne laissant qu'un passage annulaire, au lieu de la section entière, on obtient un débit notablement supérieur à celui que donne un cylindre sans fond. M. Thévenet explique ce fait, anormal au premier abord, par cette considération que le diaphragme du fond empêche ou atténue la montée du sable dans le puits sous l'action de l'aspiration ; on fait donc disparaître, par ce dispositif, une cause perturbatrice importante du débit, des puits ouverts. Ce résultat mérite d'être retenu, car il peut conduire à d'utiles applications.

(*Le Voltaire*, 7 juillet 1884)

---



[Coll. Olivier Galand](#)

Saïgon. — Le château d'eau (Coll. Alexandre Francis Decoly).

---

NOMINATIONS, MUTATIONS ET CONGÉS.  
(*Bulletin officiel de la Cochinchine française*, 1881, p. 253)

Par décision du Gouverneur, en date du 3 juin courant, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

Un congé de convalescence pour France, dont la durée sera ultérieurement fixée par le Ministre de la marine et des colonies, a été accordé à M. Thévenet, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service des travaux publics.

Ce fonctionnaire a pris passage sur le paquebot des Messageries maritimes le *Peiho*, qui a quitté Saïgon le 6 courant.

---

5 janvier 1882  
(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1882, p. 65)

Décision nommant une commission à l'effet d'examiner les machines élévatoires du château d'eau.

---

LETTRE DE COCHINCHINE  
(*Le Siècle*, 18 février 1882)

(*Correspondance particulière du Siècle.*)

.....  
Nous avons eu, depuis le dernier courrier, deux inaugurations à Saïgon. D'abord, le 27 décembre, on a inauguré la ligne des tramways à vapeur de Saïgon à Cholon ; puis, le 3 janvier, on a inauguré le service des eaux à Saïgon.

---

LETTRE DE COCHINCHINE  
(*Le Siècle*, 23 février 1882)

(*Correspondance particulière du Siècle.*)

.....  
Je vous ai souvent parlé des déboires auxquels on était exposé dans l'exécution des travaux public en Cochinchine, grâce à la précipitation avec laquelle le gouverneur [Le Myre de Vilers] veut faire mettre à exécution ses projets à peine conçus, sans leur laisser le temps de mûrir et de s'étayer sur des études sérieuses. En voici de nouveaux exemples tous récents.

.....  
Je vous disais dernièrement qu'on vient d'inaugurer le service des eaux à Saïgon. Déjà on s'aperçoit que les machines donnent une telle trépidation aux bâtis de maçonnerie sur lesquels elles reposent, qu'on met à l'étude un projet pour les enlever de là et les établir d'une façon plus solide.

---

Séance du 5 février 1884

M. BLANCSUBÉ. — [...] Je remarque au projet de budget municipal, l'inscription d'un crédit de 2.600 piastres pour l'installation d'une distribution d'eau supplémentaire.

La ville doit fournir à ses habitants de l'eau en quantité suffisante, sous peine de faire faillite à l'un de ses devoirs les plus importants. Oh ! cette ancienne affaire du château d'eau ! Que d'ennuis et de déceptions elle a causés ! Tout le monde ne la connaît pas dans ses détails et il serait peut-être bon d'en dire quelques mots.

Vous savez, messieurs, que de tous temps un des désirs les plus ardents de la population saïgonnaise a été d'avoir de l'eau potable. Pendant plus de dix ans, la municipalité a inscrit à son budget une somme de 10.000 francs pour les frais de recherches d'eau, et une autre somme de 4.000 francs à donner en prime à l'auteur du meilleur projet pour amener et distribuer de l'eau potable dans la ville.

La question était encore à résoudre lorsque, sous le gouvernement de M. Le Myre de Vilers, M. Thévenet, alors directeur des travaux publics, proposa son projet qui consistait dans la captation des eaux souterraines et dans la construction d'un château d'eau destiné à recevoir et distribuer, en les élevant à un certain niveau, les nappes qui s'étendent sous la partie nord de la ville. Son projet fut agréé, et comme il s'agissait d'une dépense de 1.500.000 francs que la ville n'avait pas, la colonie fit l'avance des fonds. Naturellement, M. Thévenet fut chargé de l'exécution du travail. En pouvait-il être autrement ? Il était l'auteur du projet ; de plus, il nous était officiellement proposé par le service local qui avançait les fonds pour l'entreprise.

J'étais absent de la colonie lorsque, vers la fin des travaux, M. Thévenet partit pour France, et j'étais suppléé comme maire par M. Cardi, premier adjoint.

Les plans ne furent pas fidèlement suivis. On diminua la superficie du bassin filtrant, on ne le creusa pas comme c'était prévu, jusqu'à 1 mètre au-dessous du niveau hydraulique [hydrostatique], on resta au contraire à 1 mètre au-dessus. M. Thévenet prétendait que les appels d'eau étaient largement suffisants et qu'au surplus, on serait toujours à temps de creuser en enlevant tout ou partie des cailloutis qui formaient le fond du bassin. Puis il partit, laissant son œuvre inachevée, mais après avoir touché, outre le salaire stipulé, une gratification importante. À mon retour, je ne voulus pas endosser ces responsabilités et je donnais ma démission de maire.

Aujourd'hui, la municipalité a le devoir impérieux de pourvoir à cette première nécessité : assurer aux habitants l'eau nécessaire. Voilà une dépense avec laquelle on ne peut pas compter. Les puits qui existaient autrefois sont en grande partie perdus, l'eau en serait longtemps mauvaise si on les rétablissait. Il faut donc, à tout prix, alimenter le bassin filtrant, l'agrandir, en créer un autre dans le voisinage, car cette eau est d'excellente qualité et l'état sanitaire de la ville s'est considérablement amélioré depuis qu'elle est distribuée.

La municipalité l'a compris, on a creusé sur la place de la cathédrale des puits qui alimentent le bassin filtrant, qui fournissent le supplément d'eau nécessaire. Si, pour capter cette eau, il faut dépenser 8 à 10.000 piastres, et que la ville ne puisse supporter cette dépense, la colonie ne doit-elle pas venir en aide à sa capitale ?

En définitive, messieurs, si je n'ai pu parcourir en détail le budget de la ville, j'ai du moins pu voir que les bases en étaient sagement établies ; aussi je crois, pour ma part, que la ville se trouve en présence d'embarras purement momentanés, par suite de circonstances dont elle ne saurait être responsable.

Il faut donc lui venir en aide.

.....  
La proposition de M. Blancsubé, tendant à la donation à la ville de Saïgon d'une somme de 39.000 piastres, est mise aux voix et repoussée par 7 voix contre 6.

La proposition de MM. Carabelli et Schroeder, pour le prêt à la ville de Saïgon d'une somme de 39.000 piastres, est mise aux voix et adoptée à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT. — Les conditions de remboursement seront déterminées, bien entendu, d'après les dispositions de l'arrêté de 14 juin 1880.

---

Séance du 12 décembre 1885  
Présidence de M. Blanchy  
(*Procès verbaux du conseil colonial*, 1885, p. 70)

7. — Demande de remise de la dernière annuité due par la ville de Saïgon au service local pour fourniture de matériaux faite pour la construction du château d'eau.

(DOSSIER N° 127.)

Messieurs,

Les trois premières annuités pour fourniture de matériaux faite par les travaux publics, lors de la construction du château d'eau, ont été déjà l'objet de dégrèvements ; la situation financière de la ville n'est pas améliorée : nous vous proposons donc l'adoption des conclusions du rapport de l'Administration tendant à la remise de la dernière annuité de. 3.728 piastres 97 cents due par la ville.

Adopté.

---

Séance du 15 janvier 1886  
(*Procès verbaux du conseil colonial*, 1886, p. 110)

13. — Demandes de secours présentées par M<sup>mes</sup> Cléonie, Nartus, Cassagne et Hamon.

(DOSSIER N° 125, 3<sup>e</sup> BUREAU.)

Rapport.

Messieurs,

Ce dossier renferme quatre demandes présentées par M<sup>mes</sup> Cléonie, mère du greffier de la cour d'appel décédé à Saïgon le 5 juin 1886 ; Nartus, mère du lieutenant de port Jean Nartus, mort à Saïgon le 4 décembre 1885 ; Hamon, veuve d'un employé des travaux hydrauliques de l'arsenal ; et Cassagne, veuve d'un maître mécanicien du château d'eau.

Les bons et loyaux services rendus à la colonie par MM. Cléonie et Nartus sont, à notre avis, des raisons suffisantes pour que nous donnions une suite favorable aux demandes que nous présentent leurs mères et que nous venions, dans une certaine mesure, en aide à leur infortune.

M<sup>me</sup> Cassagne, elle aussi, a quelques droits à notre bienveillance ; son mari comptait une vingtaine d'années de séjour dans la colonie où il fut employé à divers services [et notamment en qualité de mécanicien du château d'eau](#).

Quant à M<sup>me</sup> Hamon, nous ne pensons pas, malgré la situation intéressante de cette dame, qu'il appartienne à l'Administration de la secourir.

M. Hamon, en effet, comme employé des travaux hydrauliques à l'arsenal\*, appartenait à la marine ; c'est donc à ce service que sa veuve aurait dû s'adresser.

Pour ces raisons, votre commission vous propose de vouloir bien rejeter purement et simplement la demande de M<sup>me</sup> Hamon, et d'accorder à titre de secours à M<sup>me</sup> Cléonie

une somme de 1.500 francs, et à M<sup>mes</sup> Cassagne et Nartus, une somme de 1.000 francs.

Le rapporteur,  
G. JAME.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Séance du 24 janvier 1887  
(*Procès verbaux du conseil colonial, 1887, p. 75*)

4. — Au sujet de l'organisation du service d'incendie à Saïgon.

(DOSSIER N° 31.)  
Rapport.

Messieurs,  
Voici à ce sujet le rapport de l'Administration :

« Nous avons l'honneur de rendre compte au conseil colonial des résultats de l'étude que l'Administration a faite, de concert avec la municipalité, relativement à la création d'un service d'incendie.

1° Des réservoirs permettant de distribuer rapidement dans tous les quartiers de la ville une quantité d'eau suffisante pour parer à toutes les éventualités ;

2° Un matériel d'incendie comprenant au moins quatre pompes avec accessoires (échelles, cordages, haches, etc.) ;

3° Un corps de pompiers régulièrement organisé ;

4° Enfin, un réseau téléphonique spécial permettant la mise en œuvre instantanée du personnel et du matériel.

La question primordiale, celle qui concerne la distribution de l'eau, n'a pu être encore nettement définie. Elle est, ainsi que le fait ressortir M. le directeur des travaux publics dans sa lettre ci-jointe, subordonnée au résultat des [travaux que la municipalité entreprend au château d'eau dans le but d'arriver à augmenter le volume de l'eau distribuable](#). Si cette entreprise réussit, il suffirait, dit M. Foulhoux, d'établir au niveau de la place du Château-d'eau un bassin de réserve en maçonnerie qui puisse contenir 5 ou 6 millions de litres d'eau lesquels, ajoutés aux 2 millions que contient le bassin actuel, seraient largement suffisants pour parer à toutes les éventualités. Ce bassin serait mis en communication avec les conduites actuelles par une vanne qu'il suffirait d'ouvrir en cas d'incendie.

La différence de niveau d'environ 7 mètres qui existerait entre le niveau de ce bassin et les rues de la basse ville donnerait une pression suffisante pour assurer l'écoulement.

M. le directeur des travaux publics estime que le prix de revient de ce bassin, augmenté des frais d'installation de bouches d'incendie, ne dépasserait pas 330.000 francs.

En dehors de ce procédé, ce fonctionnaire pense que la question de l'eau ne pourrait être résolue que par l'établissement d'une prise d'eau sur une des rivières du voisinage, avec usine élévatoire et canalisation spéciale, nécessitant une dépense minima de 1.800.000 francs.

En définitive, [la solution de la question principale dépend entièrement du résultat des travaux exécutés au château d'eau](#), le deuxième moyen indiqué par M. le directeur des travaux publics nous paraissant devoir être écarté *a priori* comme trop dispendieux.

La municipalité, saisie de la question du matériel, a fait les achats nécessaires. Actuellement, les postes de police des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements, ceux de Bangkok et de Cau-ong-lanh sont pourvus de pompes avec les accessoires indispensables ; chaque pompe est manœuvrée par une escouade d'agents asiatiques, sous la surveillance d'un agent européen.

Cette organisation nous paraît suffire ; il serait d'ailleurs bien difficile de créer un corps de pompiers spéciaux dont le recrutement présenterait de sérieuses difficultés. J'ajouterai qu'en dehors de la police, nous pouvons disposer du personnel des pompes des congrégations chinoises, personnel dont le zèle et la bonne volonté n'ont jamais fait défaut et qui, presque toujours, arrive le premier sur le lieu du sinistre.

Reste l'établissement du réseau téléphonique. Son installation coûterait pour le moins 6.000 francs, et il ne nous paraît pas destiné à rendre de grands services. Tout au plus hâterait-il de quelques minutes l'arrivée des secours, résultat tout à fait hors de proportion avec la dépense, et, pour ce motif, nous sommes d'avis d'ajourner son exécution.

L'organisation d'un service réellement complet entraînerait, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par cet exposé, des dépenses considérables, et le conseil colonial pensera sans doute avec nous qu'il est préférable de s'en tenir à l'organisation que nous avons l'honneur de lui proposer.

Cette organisation est d'ailleurs suffisante, et nous estimons que, plus coûteuse, elle ne serait plus en rapport avec le but que nous nous proposons.

Fort heureusement, l'incendie ne s'attaque qu'à de rares exceptions aux propriétés européennes ; les pertes, assurément très sensibles aux intéressés, présentent en définitive un total peu considérable ; il serait donc anormal pour les éviter d'imposer à la colonie de très fortes dépenses.

Saïgon, le 23 décembre 1887.

L'Administrateur principal,  
délégué du Lieutenant-Gouverneur,  
E. VILLARD. »

La commission vous propose d'adopter les conclusions de l'Administration.

Le rapporteur,  
MARGOTIN.

Adopté.

---

#### L'INDO-CHINE

---

#### FÂCHEUX ÉTAT DE NOTRE COLONIE ET GASPILLAGE DES CRÉDITS

---

Conversation avec M. Ternisien, ancien député de Cochinchine  
(*L'Éclair*, 27 janvier 1890, p. 2, col. 6)

.....  
Quant au château d'eau de Saïgon, il deviendra légendaire.

---

[Contre l'électrification de Saïgon]

CONVERSATION... ÉLECTRIQUE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1893)

.....  
— Et bien ! et les machines du château d'eau.

— Ah ! Voilà. Je m'attendais à cette réflexion dont tant de gens superficiels se contentent à Saïgon. D'abord, les machines du château d'eau marchant jour et nuit sont impuissantes à fournir l'eau consommée par la population. Il a fallu leur adjoindre les pompes à vapeur de M. Bergé qui donnent de meilleurs résultats que les premières, et encore l'ensemble de ce matériel est-il insuffisant. Mais en admettant qu'on put disposer des machines du château d'eau pendant la nuit, ce serait un capital tout trouvé, c'est vrai, mais l'alimentation des chaudières n'en coûterait pas moins fort cher étant donné que l'intérêt du capital n'entre dans les dépenses que pour 1/20 environ.

---

AVIS

(*Journal officiel de l'Indochine française*, 26 octobre 1893, p. 1191)

Par acte sous seings privés, en date du onze octobre mil huit cent soixante-treize, enregistré le treize du même mois, folio 96, verso, 3 et 4, par M. le receveur qui a perçu les droits, il appert que :

la société connue à Saïgon sous la raison sociale Valéry POIRRIER & Cie est dissoute, à compter du jour dudit acte, entre :

M. VALÉRY POIRRIER, négociant, demeurant à Saïgon, d'une part ;

M. ÉMILE POIRRIER, son frère, mécanicien au château d'eau, à Saïgon, d'autre part.

M. VALÉRY POIRRIER s'est rendu acquéreur de la part qui revenait à M. ÉMILE POIRRIER, son frère, dans le fonds d'épicerie, comestibles, exploité par ladite Société pour le prix indiqué au susdit acte, et que ledit Valéry Poirrier est seul aujourd'hui propriétaire de ce fonds de commerce.

... prescrit par la loi de l'acte de dissolution de cette Société a été déposé au greffe de la justice de paix et du tribunal de Saïgon, le ? octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

---

## LES PUIITS BERGÉ

### Louis-Constantin BERGÉ

Né à Paris X<sup>e</sup> (ancien II<sup>e</sup>), le 19 février 1850.

Fils [de Constant Bergé et] de Constance Bergé.

De son union avec une Annamite inconnue :

— Marie Marguerite (Saïgon, 20 février 1880), mariée à Saïgon, le 20 février 1907, Saïgon, avec Ferdinand Albert Diet. Dont deux enfants.

D'une autre union avec Nguyễn-Thi-Xua :

— Louis (Phu-My, 10 décembre 1883-Paris XIV<sup>e</sup>, 15 novembre 1925) : père de 10 enfants.

Marié à Saïgon, le 8 décembre 1897, avec Alice Marie Fanny Dalinval (1856-1939). Divorce aux torts du mari, alors sans domicile connu, le 1<sup>er</sup> décembre 1910.

---

Engagé volontaire comme jeune soldat devant l'appel, incorporé au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine le 10 septembre 1870.

Campagne contre l'Allemagne (5 oct. 1870-2 février 1871).

Captivité :(2 février-21 juin 1871.

Embarqué à Toulon pour Saïgon sur le transport l'*Aveyron* (19 janvier 1873).

Détaché au Génie en qualité de dessinateur (6 mars 1873).

Architecte civil à Saïgon (10 août 875).

Architecte de la ville de Saïgon (1<sup>er</sup> février 1878-31 décembre 1899).

Retraité.

En villégiature à Nice (*La Dépêche coloniale*, 28 novembre 1902, p. 3, col. 4-5).

---

Chevalier de la [Légion d'honneur](#), à l'arrache (*JORF*, 3 juillet 1925, p. 6174).

Décédé à Périgueux, le 18 octobre 1929.

### LA VILLE DE SAÏGON

(non signé)(p. 1-34)

(*La Revue indo-chinoise*, 1<sup>er</sup> novembre 1893, p. 29)

.....

Puisque nous nous trouvons sur le plateau, passons devant le kiosque de la musique et poussons jusqu'au château d'eau. Il alimente Saïgon, en abondance, des eaux d'une vaste nappe limpide, filtrée par le sol sablonneux de la Plaine des Tombeaux, et qu'on découvre en creusant les fondements de la cathédrale. Une puissante machine à vapeur prend l'eau dans cette inépuisable réserve souterraine et l'élève au sommet du château, d'où elle se répand dans les différents quartiers de la ville, où le service de l'eau est assuré dans la plupart des rues et des maisons. M. Bergé, architecte-voyer de la ville, a perfectionné le système inauguré par les Travaux publics, de façon à assurer Saïgon en toute saison contre le manque d'eau. Nous consacrerons une notice à son invention ; très ingénieuse, très simple et d'application fort peu coûteuse, elle consiste

essentiellement dans un système de drainage qui, au moyen de conduites réunissant les sources et puits qui alimentent la nappe souterraine, permet de recueillir, sans perte possible, toutes les eaux en suspension dans les sables.

Le système d'égouts n'est pas moins remarquable ; il est admirablement compris ; les eaux n'y séjournent jamais plus de deux heures. Les premiers égouts ont été créés en 1875 ; nous donnons un plan de la canalisation à l'heure actuelle. On verra que la population saïgonnaise n'a pas à se plaindre à ce point de vue.

---

### LES EAUX À SAÏGON <sup>1</sup> (*Revue indochinoise*, 29 avril 1894)

[49] On trouvera, dans les lignes qui suivent, un exposé succinct du mode de captation des eaux actuellement employé à Saïgon, ainsi qu'un très bref historique de la question.

Ce système fonctionne depuis cinq ans ; il me paraît susceptible d'être appliqué dans les différentes régions de l'Indo-Chine française, présentant la même constitution géologique que Saïgon et ses environs, notamment dans les vastes plaines alluvionnaires qui constituent la Basse-Cochinchine et le Delta du Tonkin <sup>2</sup>, et reçoivent annuellement à peu près la même quantité de pluie.

Les eaux emmagasinées dans le sous-sol de Saïgon proviennent de la pénétration de couches perméables, plus ou moins profondes, par les eaux pluviales tombées à la surface même du sol. Contrairement aux opinions formulées par quelques hommes de l'art, elles ne sont ni amenées par des conduites souterraines des points élevés du pays, ni le produit de l'accumulation des eaux de pluies dans une poche unique durant la saison humide.

La preuve en a été nettement établie par le forage de puits en divers endroits, distants de Saïgon de 0 à 8 kilomètres, notamment à Cholon et à l'Usine de la Nouvelle-Espérance ; partout où il ont été creusés à une profondeur suffisante, la nappe d'eau, dont la présence a été constatée dans le sous-sol de Saïgon, s'est révélée dans les mêmes conditions de rendement.

Je crois pouvoir en conclure sans hésitation, qu'il en est de même dans tous les terrains alluvionnaires de l'Indo-Chine, et que, sur tous les points de [50] formation géologique de cette nature, il existe, à une profondeur variable, un réservoir d'eaux qui, tombées absolument pures des nuages, se sont débarrassées, par une lente filtration naturelle, des impuretés qu'elles ont pu recueillir en traversant les couches les plus basses de l'atmosphère et à la surface du sol, et présentent, lors de leur aspiration, les plus grandes garanties de salubrité.

La plupart des villes situées dans les terres basses de la pointe méridionale de la colonie : My-thô, Go-cong, Ta-nan, Sadec, etc., etc., sont absolument dépourvues d'eaux salubres.

Des citernes flottantes, expédiées de Cholon, approvisionnent d'eau potable certaines de ces localités ; mais, à leur arrivée, pour des causes diverses, l'eau de ces

---

<sup>1</sup> Travail publié avec autorisation de l'administration supérieure. (N. de la R.)

<sup>2</sup> Nous tenons à le noter ici, à propos de l'assertion ci-dessus émise, et de celles qu'on lira plus loin : ces conclusions ont été vivement combattues, du moins pour ce qui concerne le sol et le sous-sol du Delta tonkinois, dans une lettre à nous adressée, après lecture du manuscrit de M. Bergé, par un ingénieur des plus distingués, lequel habite Haïphong depuis de longues années et possède une indiscutable compétence en telles questions, dont il a fait une étude spéciale. Nous comptons, du reste, publier sous peu, dans la *Revue*, un nouveau travail, « les Eaux au Tonkin », qui, basé sur des recherches personnelles, et aboutissant à des idées différentes de celles qu'exprime M. Bergé, permettra au lecteur d'étudier cette intéressante question sous ses divers aspects. (N. de la R.)

réservoirs ne présente plus toute la pureté désirable, et les quantités fournies sont tout à fait inférieures aux besoins des populations.

Aussi, lors des épidémies cholériques, le fléau décime les habitants réduits à boire l'eau des rivières ou des mares, véhicule habituel des germes morbides.

Fournir en abondance à ces villes des eaux pures et salubres, serait pour elles un inappréciable bienfait. Résultat qui pourrait être atteint en installant sur les points déshérités, des distributions d'eau, établies d'après les mêmes prescriptions que celle de Saïgon.

Nous avons préparé un projet, avec devis à l'appui, de puits pouvant fournir de 1.000 à 1.500 mètres cubes d'eau par jour.

Nous soumettrons en outre à qui de droit une seconde disposition, où le moteur à air est substitué à la machine à vapeur. Ce système conviendrait parfaitement aux entreprises agricoles, et pourrait être appliqué dans tous les terrains possédant de l'eau propre à l'irrigation, chaque puits pouvant fournir de 1.000 à 1.500 mètres cubes par 24 heures ; et l'expérience faite à Saïgon ayant démontré qu'une distance de 60 à 100 mètres entre chaque puits, suffit pour empêcher toute influence de débit de l'un à l'autre, il sera toujours possible d'installer un nombre d'appareils assez considérable pour fournir une quantité largement suffisante aux besoins des cultures, qu'elles quelles soient.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons d'étudier ici le système de captation des eaux adopté par la ville de Saïgon. Nous publierons plus tard les projets préparés en vue d'autres applications du système, pour les centres moins importants et les entreprises agricoles.

\*  
\*   \*   \*

Depuis la création de la ville de Saïgon, divers essais de captation des eaux ont été tentés pour doter la ville d'une distribution suffisante.

La première tentative remonte à 1875-1870, et fut faite par M. Rampant, alors directeur des Travaux publics. Il s'agissait, pour assurer l'alimentation [51] de Saïgon et de Cholon, de forer un puits dit hydrostatique, de 4 mètres de diamètre, jusqu'à la rencontre d'un cours d'eau souterrain.

Ce travail occasionna une dépense de 800.000 francs, et le projet dut être abandonné, la descente de ce puits n'ayant trouvé, là où M. Rampant croyait à l'existence d'un cours d'eau souterrain, qu'une couche de sable fluide, d'une épaisseur considérable, dans laquelle le puits était entraîné par son propre poids et ne donnant aux pompes d'épuisement que du sable mélangé d'eau.

Deux ans après cet échec, la question de l'eau fut de nouveau agitée, et la ville fit procéder, en 1878, à l'ouverture d'un concours, auquel prirent part divers concurrents. Aucun des plans soumis ne fut favorablement accueilli.

En 1879, M. Thévenet, ingénieur des Ponts et Chaussées et directeur des Travaux publics, adressa à la municipalité, sur sa demande, un nouveau projet destiné à pourvoir aux besoins de Saïgon et de Cholon, et comportant l'établissement d'un bassin filtrant, apte à recueillir les eaux d'infiltration accumulées dans le sous-sol.

L'emplacement choisi pour le construire fut celui où se trouvait déjà creusé le puits dit hydrostatique de M. Rampant ; ce puits fut même conservé pour servir de puisard aux crépines des appareils élévatoires pour la distribution des eaux.

La rencontre de la couche de sable fluide, qui se trouve dans le sous-sol empêcha de descendre ce bassin à la profondeur projetée, en s'opposant à la fondation des assises des piliers de soutien de l'ossature.

Force fut donc de s'arrêter sur la partie encore solide pour recevoir le radier du bassin, qui se trouva ainsi établi à la cote + 1 du zéro hydrographique, alors qu'il eût

fallu creuser au moins jusqu'à la cote - 4, pour assurer une charge suffisante pendant les basses eaux.

Aussi, dès la première saison sèche, époque où le besoin d'eau se fait le plus vivement sentir, ce bassin filtrant, dont l'installation a coûté environ un million de francs, ne put suffire à l'alimentation de Saïgon.

Cet état de choses s'aggravant d'année en année, la municipalité dut se préoccuper de remédier à cette situation et m'autorisa, sur une demande, à tenter une captation au moyen de puits à drains.

Dans le courant de janvier 1885, je fis forer sur l'un des côtés de la place de la cathédrale deux puits de ce système, et leur rendement suffit, pendant un certain temps, à parer à l'insuffisance du bassin filtrant, et à pourvoir aux besoins des habitants.

L'année suivante, je tombai gravement malade et dus rentrer en France.

Pendant mon absence, le mécanicien du château d'eau proposa au conseil municipal, qui l'accepta, un projet de forage d'un puits de 1 m. 00 de diamètre, tubé de rondelles en fonte, et devant atteindre, comme le puits hydrostatique, une rivière souterraine descendant, à ce que pensait l'auteur du plan, des montagnes de Tay-ninh.

L'exécution de ce plan ayant toutefois, après les premiers travaux, paru devoir être trop onéreuse, la municipalité provoqua la nomination d'une commission technique composée de chefs d'administrations compétents.

[52] Cette commission fut d'avis d'arrêter les travaux commencés, exposant :

1° Que semblable travail avait déjà été essayé sans succès par M. Rampant, dans les mêmes conditions et sur le même emplacement ;

2° Que l'enfoncement d'un tube en fonte de fer de 4 mètres de diamètre, dans les couches de sable fluide, déjà atteintes par le puits dit hydrostatique, constituait un danger pour le bassin filtrant de M. Thévenet, à peine distant de 40 mètres du puits à couronnes.

L'édilité saïgonnaise se rangea à l'avis de la commission et fit arrêter les travaux.

À la suite de cette détermination de la municipalité, je lui adressai, vers la fin de 1887, le projet de captation des eaux, actuellement employé, et dont les premiers essais, effectués sur la place de la Cathédrale, m'avaient donné de très satisfaisants résultats.

Mes offres furent acceptées, mais le travail entrepris par moi devait être exécuté à mes risques et périls, tous débours restant à ma charge, en cas d'insuccès.

L'installation complète à coûté environ 88.000 piastres, et a suffi, jusqu'à ce jour, à assurer l'alimentation en eau de la ville.

Depuis cinq ans que l'installation fonctionne, le rendement n'en a pas varié, et si la quantité d'eau fournie est parfois inférieure au nécessaire pendant la saison sèche, la cause en doit être attribuée au manque de force des appareils élévatoires, qui devront, dans un avenir prochain, être remplacés par de plus puissants.

Il sera également indispensable, à ce moment, de forer quelques nouveaux puits, le réseau actuel n'en possédant qu'un nombre insuffisant pour pourvoir aux besoins toujours croissants de la population.

Chacun des puits en usage à ce jour peut fournir, au moment du plus bas étiage des eaux souterraines, c'est-à-dire vers la terminaison de la forte saison sèche (fin mai), de 1.000 à 1.500 mètres cubes d'eau par jour.

Nous joignons au présent travail le procès-verbal établi le 31 mars 1894, par la commission qui a procédé aux essais et à la réception du nouveau Service des eaux, relatant le rendement de 4 puits pendant une durée de 24 heures, rendement qui, je le répète, n'a pas diminué depuis cette époque.

Le système actuel de captation des eaux qui a définitivement résolu la question de l'alimentation de la ville de Saïgon (Rapport de la commission des eaux en date du 11 mai 1890), consiste entièrement dans le forage d'un réseau de puits, qu'une disposition

spéciale rend éminemment propre à recueillir toutes les eaux d'infiltration dans un périmètre de... à volonté autour de chacun d'eux.

Cette disposition spéciale est obtenue d'abord en creusant ces puits assez profondément pour leur faire atteindre et traverser entièrement les couches aquifères les plus voisines du sol, et même, s'il est possible, jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau souterraine ; secondement, dans l'un et l'autre cas, c'est-à-dire que le tube de forage passe seulement à travers une ou plusieurs couches perméables, ou qu'il arrive au contact d'une masse d'eau, tous les terrains que leur composition rend susceptibles d'être imprégnés par les [53] eaux d'infiltration sont traversés par des drains à filtration simple, placés soit horizontalement et normalement à la périphérie intérieure des puits, soit dans le plan d'inclinaison des couches aquifères.

Ces drains, en nombre indéterminé, pénètrent à l'intérieur des terrains filtrants jusqu'à une profondeur proportionnée à leur richesse en eau, à la quantité de liquide dans chacun des puits, et à l'étendue du périmètre de filtration déterminé par chaque puits ; les mêmes éléments, et, en outre, l'épaisseur des couches, déterminent le nombre des lignes de drainage à établir par puits.

Les orifices de ces lignes de drains ont des ouvertures qui traversent entièrement le revêtement intérieur des puits et par lesquelles se déversent les eaux d'infiltration amenées par les drains.

Il est évident que ce système à drains n'aurait pas lieu d'être établi dans celui ou ceux des puits qui atteindraient directement une nappe d'eau sans traverser aucune couche aquifère.

*Remarque.* — Dans certains pays, notamment en Basse-Cochinchine, les puits placés à proximité de la mer ou des arroyos ne fournissent, en général, qu'un liquide saumâtre, impropre aux usages domestiques et à la culture. Il faut donc choisir, pour forer des puits, un terrain suffisamment éloigné de la mer ou des rivières, afin d'éviter toute infiltration d'eau salée.

Mon système de captation des eaux comporte, je l'ai dit en débutant, un réseau de puits.

Les conditions d'établissement de ce réseau, sont les suivantes :

I. — Tous les puits sont forés conformément aux principes que je viens d'exposer et munis de drains nécessaires à leur bon fonctionnement.

II. — Le nombre des puits est déterminé par leur rendement et la quantité d'eau à recueillir.

III. — Ces puits sont établis de façon telle que, d'un point central, un appareil élévatoire muni d'autant d'aspirations que comporte de puits le réseau installé, aspire à la fois dans tous ces puits ou dans un certain nombre d'entre eux seulement, et amène les eaux en un point unique, d'où elles sont utilisées.

IV. — La distance à maintenir entre les puits doit être suffisante pour qu'aucune influence ne se fasse sentir de l'un à l'autre, au point de vue du rendement, c'est-à-dire que l'aspiration effectuée dans l'un d'entre eux ne fasse pas baisser le niveau de l'eau dans les puits voisins.

V. — Les aspirateurs partant du point central où se trouve l'appareil élévatoire pour se rendre à chaque puits, sont installés au niveau du sol, si la distance de ce niveau à la couche d'eau à aspirer le permet.

VI. — Dans le cas où la nappe d'eau à atteindre serait située à une grande profondeur, tout le système élévatoire, machines et tuyautage, serait descendu jusqu'au point d'où l'aspiration de l'eau pourrait se faire d'une façon pratique.

L'appareil élévatoire serait alors établi dans une chambre étanche, semblable à celle qui figure au dessin ci-joint, d'où partiraient des [54] galeries sèches en nombre égal à celui des puits et prolongées jusqu'à la rencontre de ceux-ci.

Ces galeries recevraient les tuyaux d'aspiration destinés à mettre l'appareil élévatoire en communication avec chacun des puits. Les eaux, ainsi recueillies par ce système,

continueraient à être élevées par les appareils du point central jusqu'à une cuve ou un réservoir, installés de façon à assurer un bon fonctionnement au service de distribution qu'on se propose de créer.

Saïgon, le 27 novembre 1893.

L. BERGÉ,  
architecte-voyer

---

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saïgon,  
séance du 31 mai 1890.

### EXPÉRIENCES DES PUITES BERGÉ

M. Lamouroux dit que les expériences faites sont entièrement concluantes. Il donne lecture du rapport de la commission.

#### Rapport de la commission des eaux. ESSAIS DES PUITES BERGÉ

« La commission des eaux s'est réunie aujourd'hui vendredi, trente mai mil huit cent quatre-vingt-dix, à six heures et demie du matin, pour assister aux expériences de rendement des puits forés par M. Bergé.

« Étaient présents : MM. Delpont et Lamouroux.

« M. Lacaze absent.

« Délégué par M. le maire, M. Audouin est chargé du rapport.

« Après avoir constaté que le bassin réservoir était complètement vide et marqué le niveau de la nappe d'eau dans les puits, M. Bergé fait mettre en jeu les pompes à 7 heures 45 du matin.

« M. Bergé fait remarquer, avec juste raison, qu'il se trouve dans les conditions offrant le plus de garanties à la ville.

« En effet, pendant le laps de temps de la saison sèche de cette année, M. Bergé, qui a été obligé de forer ses puits à leur plus grande profondeur [55] pour arriver à la nappe d'eau, a été obligé d'étancher la nappe nuit et jour, successivement dans chacun de ses puits, afin de permettre le travail de descente et de construction de la maçonnerie sur le rouet des puits. Quatre de ces puits, sur l'ensemble du système se composant de huit, ont donc été forés complètement et alternativement étanchés, pendant les quatre mois qui ont précédé l'expérience.

« En outre, depuis plus de trois mois, au fur et à mesure de leur mise en état, les puits ont fourni l'eau quotidiennement aux bassins du château d'eau.

« Enfin, la nuit du jeudi au vendredi matin, il a été pompé 12 heures dans les puits pour garnir les réservoirs de la ville, afin que celle-ci ne fût pas privée d'eau pendant les 24 heures, durée de l'expérience.

« C'est dans ces conditions, offrant toutes les garanties précitées, que les expériences ont eu lieu. L'eau envoyée dans les bassins n'est donc pas de l'eau emmagasinée dans des puits, attendant le jour de l'expérience, mais bien l'eau provenant de la nappe et sourdant journellement suivant l'appel qui lui est fait.

« De sept heures trois quarts à huit heures quarante cinq minutes, le débit moyen a été de trente-cinq centimètres de hauteur dans le bassin.

« On a été obligé de stopper cinquante minutes, à dix heures moins dix minutes, pour resserrer les courroies de la nouvelle pompe conjuguée, mise récemment en fonctions ; de dix heures à cinq heures du soir, le débit moyen a été de vingt-huit

centimètres de hauteur. À ce moment, le tuyau déverseur du bas avait une charge d'eau de trois mètres environ, et atteignait le tuyau déverseur supérieur.

« Il est utile de faire remarquer, à ce moment, que l'eau atteignait déjà la partie du bassin non enduite de ciment, les pertes très considérables provenant de l'absorption des maçonneries ont alors augmenté : nous expliquerons plus loin la valeur de ladite absorption et les moyens employés pour la contrôler.

« L'eau a continué à monter régulièrement dans le bassin, tout en accusant, malgré le travail régulier et identique des pompes, un abaissement dans la hauteur de l'étiage. Cet abaissement est dû en partie à la hauteur de la nappe d'eau multipliée par ses douze cents mètres de surface au dessus des tuyaux déverseurs et ensuite à l'absorption du sol et des parois du bassin.

« À onze heures et demie du soir, les membres de la commission se déclarent satisfaits et proposent de terminer les expériences à minuit.

« À minuit juste, les machines stoppent ; il reste alors 4.320 tonnes d'eau dans le bassin ; l'étiage marque 3,00 m. de hauteur ; le niveau des puits n'avait pas baissé.

« Pour pouvoir évaluer l'absorption des parois faite pendant les 15 heures de travail, par les maçonneries, l'on a résolu de laisser le bassin en repos pendant 15 heures et relever les diminutions de hauteur à l'échelle.

« À sept heures et demie, la commission a reconnu quatre-vingt-dix centimètres de hauteur de perte, soit  $1.200 \times 0,90 = 1.080$  mètres cubes ; à 2 heures 1/2 de l'après-midi, l'on a relevé une hauteur de 0,90 m. également, soit 1.080. Les 15 heures étant alors écoulées.

[56] « Ces chiffres sont au-dessous de la réalité ; en effet, pendant le travail des pompes élévatoires, les maçonneries qui étaient restées à l'air depuis leur construction (on n'avait jamais envoyé plus de 1 m. 20 de hauteur dans le bassin), ont dû absorber beaucoup plus d'eau les 15 premières heures que les 15 dernières : — au moment des expériences de constat de l'absorption, elles avaient déjà passé quinze heures sous l'eau.

« On peut donc affirmer ce chiffre comme étant de beaucoup inférieur à la perte réelle.

« Ce chiffre de  $1.080 + 1.080 = 2.100$  mètres cubes, ajoutés au 4.020 existant dans le bassin à l'heure de minuit, donne donc un volume d'eau de 6.180 mètres cubes. [Le contrat imposé à M. Bergé ne demandait que 5.000 mètres cubes en 24 heures.](#)

« Nous rappelons, pour mémoire seulement, que, en additionnant les trois puits communiquant, la longueur des tuyaux, leur diamètre, la longueur et la surface des galeries reliant le bassin aux pompes et aux machines du château d'eau, on trouverait encore un cube sensible de plus de 300 mètres cubes (déduction faite des piliers de maçonnerie érigés dans le bassin même, à l'effet de recevoir plus tard une couverture).

« La commission s'est encore rendu compte que l'une des pompes, qui avait fait le service pendant un an et demi, n'était plus en parfait état de fonctionnement : le temps nécessaire à la mise en place de la pompe neuve conjuguée étant d'une quinzaine de jours, M. Bergé n'avait pas voulu retarder les expériences de ce laps de temps, les pluies commençant à s'établir.

« Le système complet de M. Bergé comporte huit puits ; or, pendant les expériences, quatre puits seulement ont fourni l'eau, les autres puits n'étant pas encore complètement forés et installés.

« Devant ce résultat plus que concluant, les membres présents de la commission se sont déclarés entièrement satisfaits et éclairés, et ont vivement félicité M. Bergé. »

M. Delpont dit que lorsque l'on a examiné de près le travail exécuté par M. Bergé, on ne peut nier que ce ne soit un travail remarquable, et, comme son collègue M. Lamouroux, il croit la question des eaux résolue.

Sur la demande de MM. Lamouroux et Delpont, M. le maire propose au conseil de voter à M. Bergé un témoignage de satisfaction pour le travail important qu'il a menés à bonnes fins.

---

MAIRIE DE SAÏGON

---

AVIS D'ADJUDICATION.

(*Journal officiel de l'Indochine française*, 9 mai 1895, p. 688)

Le maire de la ville de Saïgon a l'honneur d'informer le public que le mercredi 29 mai 1895, à dix heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture du bois à brûler nécessaire au service du château d'eau du 1<sup>er</sup> juin 1895 au 31 décembre 1896.

L'importance de la fourniture est d'environ 20.000 tonnes.

Cautionnement provisoire : 400 piastres.

Cautionnement définitif : 800 piastres.

Le cahier des charges est déposé à la mairie (bureau de la voirie) à la disposition des soumissionnaires.

---

1896 : [Hermenier & Cie](#) concessionnaire d'une usine élévatoire

---

Mutations et dominations  
DANS LE PERSONNEL COLONIAL  
(*La Dépêche coloniale*, 30 avril 1898)

Indo-Chine

Obtiennent des congés de convalescence :

Masson, mécanicien comptable à la captation des eaux de Saïgon, 6 mois.

---

1900 (2 avril) : [Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indo-Chine](#)  
(suite d'[Hermenier & Cie](#))

---

# PROJET DE CAPTATION DES EAUX À TRIAN (1905-1907)

NOUVELLES TÉLÉGRAPHIQUES

DE SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1905, p. 1, col. 5)

De notre correspondant.

Saïgon, le 12 février.

La question de l'eau

Voici des détails sur les circonstances qui amenèrent la réunion extraordinaire des conseils colonial et municipal que je vous ai annoncée.

Le Gouvernement général a transmis à M. Rodier une dépêche chiffrée reçue du ministère et disant en substance que n'était pas démontrée l'impossibilité d'avoir à Saïgon, par la nappe d'eau actuellement captée, une qualité et même un supplément de qualité d'eau nécessaire, auquel cas il serait inutile d'aller rechercher une nouvelle source au Trian. On pourrait commencer des recherches dans la partie inexploitée de la nappe souterraine, notamment à la Nouvelle Espérance.

MM. Cuniac et Guillemoto proposent de confier le soin de remettre en état la captation actuelle à M. Bergé, auteur de cette même captation, et d'installer un service bactériologique pour l'analyse des eaux, service qui s'étendrait ensuite à toute l'Indo-Chine.

Les élus de la colonie ont été surpris de la teneur de ce télégramme pour les raisons suivantes.

M. Cuniac a été envoyé en France avec une mission bien déterminée et précisément pour combattre les idées de M. Guillemoto, hostiles aux projets de la Cochinchine. Il est donc étonnant que la dépêche ministérielle donne ces deux hommes comme ralliés au projet rejeté par la colonie et condamné par le rapport de M. Boutteville, chef du service général des Travaux publics au ministère des Colonies, mais dont l'auteur n'est autre que M. Hermenier, concessionnaire actuel du service des eaux de Saïgon.

Ce projet n'aurait plus de raison d'être si la captation des eaux du Trian se faisait.

La situation actuelle est donc causée par M. Hermenier qui fait agir ses influences pour obtenir le maintien du *statu quo*.

Les conseils colonial et municipal ont immédiatement télégraphié à M. Cuniac qu'ils étaient surpris de son entente avec MM. Guillemoto et Bergé en vue de substituer au projet du Trian celui de l'extension de la captation actuelle par des puits, reconnue désastreuse, qu'ils le priaient de se maintenir dans le programme de la mission qui lui avait été confiée et qu'ils protestaient contre l'envoi de M. Bergé et d'un chimiste.

---

Saïgon

Jardin fruitier

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1905)

Ces jours derniers, je reçois la visite d'un Indien, qui se présente avec aisance portant élégamment son costume mi-européen, mi-asiatique. Sa calotte est richement brodée d'or et de soie, son sourire est aimable, sa parole flatteuse et son geste, abondant, quoique toujours digne.

Il est venu, me conte-t-il, du pays de Mergui, en Birmanie. Bien que vivant en Cochinchine depuis de longues années, il n'a pas oublié son pays d'origine. La vision des magnifiques jardins qui enrichissent plusieurs de ces îles fortunées, trouble ses veilles et hante le repos de ses nuits. La description qu'il m'en fait est si merveilleuse que, si mes finances le permettaient, je m'embarquerais sur le champ pour, via Singapore et Rangoon. Au souvenir des fruits si agréables à la vue, et si savoureux au goût, qui ont fait les délices de son enfance et de sa jeunesse, il n'aspire qu'à reproduire sous nos yeux, et à notre usage, un de ces incomparables jardins, un de ces paradis terrestres.

Seulement, ajoute-t-il, il lui faudrait acquérir un terrain dans cette plaine des Tombeaux, qui est entre Saïgon et Cholon, à portée des deux villes et qu'il m'indique sur une profondeur de plusieurs kilomètres. Il défricherait rapidement et profondément et planterait un grand verger, ou, comme il dit, un grand jardin fruitier.

Il ne négligerait pas évidemment les arbres de Cochinchine, qu'il améliorerait, et auxquels il ferait porter des fruits qui nous changeraient déjà de ces avortons étiques, qu'on nous vend à belles piastres comptantes sur le marché de la ville ; mais il donnerait la première place aux jaques, aux mangues de Mergui, aux pommes cannelles de Mergui, aux figues, aux oranges de Mergui, aux goyaves, aux dourians de Mergui, voire aux pêches, je crois, aussi, et aux cerises de Mergui. Inutile de vous dire que j'en oublie et des variétés les plus succulentes.

Les fruits seraient tous de qualité supérieure, grâce à un choix judicieux, à certains engrais, à des soins assidus et intelligents, peut-être aussi à quelque secret, qu'il me fit pressentir, mais qu'il ne pouvait me révéler.

Ils feraient les délices de la population européenne de Saïgon et même de toute la Cochinchine. Les belles madames y porteraient leurs jolies dents avec un trémoussement de volupté, les Messieurs en oublieraient la politique entre le gruyère et l'arôme de leur Moka.

Les jours de congés ou de fêtes, le beau monde se donnerait rendez-vous à ce jardin de délices, pour se promener sous les frais ombrages, contempler cette végétation luxuriante et déguster ces fruits aussi appétissants que variés. Une crèmerie annexée procurerait des goûters aussi agréables qu'utiles, aux estomacs affaiblis par le séjour en ce pays. Bref, ce serait un Eden, où les filles d'Ève ne demanderaient qu'à céder aux suggestions du gentil démon de la gourmandise.

Je fis observer que ce succès me semblait bien un peu brillant, pour un terrain dont le sol est ingrat, dur comme roc et assoiffé plus de cinq mois sur douze, où des amateurs, des spécialistes même, ont vainement épuisé leur sueur et prodigué leurs piastres.

— La terre est ingrate oui, me réplique-t-il, mais c'est parce qu'elle n'est pas arrosée ; nous y remédierons en forant des puits, qui nous donneront de l'eau en abondance.

— Vous y mettez un dur labeur et y laisserez de gros débours.

Mais mon diable d'homme avait réponse à tout. Il m'apprend qu'à Cho-Gao, quelque 7 kilomètres plus avant dans l'intérieur, des Annamites ont creusé un puits d'environ 5 m. en un terrain de même nature. Après y avoir enfoncé un bambou, ils ont comblé tout autour et l'eau jaillit, abondante, à la hauteur du genou au-dessus du sol. Qui se serait attendu à trouver un puits artésien dans la nappe d'eau qui alimente les villes de Saïgon et de Cho-Lon ? Pends-toi Bergès [Bergé] ! Pends-toi, Hermenier ! Laissez dormir vos pompes, désormais inutiles !

Il ajoute qu'il a vu, à Singapore, de gros tubes qui remplaceront avantageusement le bambou. Pour 10 p., on peut s'en procurer 5 mètres.

Il reconnaît que, probablement, il faudra descendre plus bas, mais il se charge d'en ajouter bout à bout, autant qu'il sera nécessaire en l'occurrence.

— Qu'on me vende le terrain, termine-t-il. et je répons du reste.

Cette idée d'un grand jardin fruitier aux environs de Saïgon, qui serait un débouché assuré n'est pas de ce jour. Des Européens et des Asiatiques l'ont déjà agitée autrefois. Elle semble sortir maintenant du silence où elle était endormie. Des Célestes cherchent aussi à l'exploiter. Ils sont même en pourparlers pour l'acquisition d'un terrain de 100 à 150 hectares d'un seul tenant. Et, non moins patriotes que mon chetty, se proposent, dans ce vaste enclos, de remplacer les fruits de Mergui par ceux de la Chine méridionale.

Je souhaite heureux succès à tous ! Que la dextre du Bouddha soutienne nos entreprenants Chinois ! Que le dieu de Mahomet assiste son confiant adepte et le conduise au succès.

---

### CHOSSES DE SAÏGON (*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1905)

.....  
Les journaux d'ici ont beau rompre des lances pour ou contre les projets Hermenier, placarder par la ville en caractères d'affiches la vérité sur la mission Cuniac, nous n'en sommes pas plus avancés qu'au premier jour. Sans examiner ni discuter la valeur des différents projets en présence, il semble que l'on aurait pu statuer sur la prolongation de la durée de cette mission, ou sur son rappel. Le *non possumus* invoqué par le Ministre serait, paraît-il, basé sur les événements actuels qui se déroulent en Mandchourie. Si c'est vrai, pourquoi s'obstiner, attendons des temps meilleurs pour essayer de contracter un emprunt, mais alors à quoi bon accréditer un représentant en France. Nous avons un député qui a toute qualité pour défendre nos intérêts, alors pourquoi entretenir une autre personnalité dont le rôle est inutile et l'action nulle ?

Nam-Ky.

---

### La question des eaux à Saïgon (*Le Temps*, 6 mai 1905)

Un conflit assez aigu s'est élevé depuis quelque temps entre le conseil colonial de Cochinchine et son président, M. Cuniac. La colonie avait demandé l'autorisation d'emprunter 15 millions, pour réaliser un projet consistant à amener les eaux du Donai, prises à Trian. Le bureau des travaux publics du ministère des colonies avait refusé d'approuver ce projet qui ne lui paraissait pas suffisamment étudié. Le conseil colonial avait alors donné à son président, M. Cuniac, mandat d'aller défendre celui-ci à Paris.

M. Cuniac, une fois en France, s'est rallié à un autre projet consistant à alimenter Saïgon d'eau potable à l'aide de puits. Ce revirement lui a été assez vivement reproché par le conseil colonial. Une dépêche envoyée par M. Clémentel, ministre des colonies, paraît avoir mis fin à la crise. M. Clémentel a annoncé que, sur la demande même de M. Cuniac, il étudierait de nouveau la question, et prendrait une résolution définitive lors de son voyage en Indo-Chine.

---

L'Approvisionnement en eau

DE SAÏGON  
(*La Dépêche coloniale*, 27 janvier 1906)

Lors de la dernière session du conseil colonial de la Cochinchine, le 28 décembre dernier, le rapport du lieutenant gouverneur [Rodier] présenté à cette assemblée a été entièrement consacré au problème de l'alimentation en eau de Saïgon, et il n'est pas inutile d'indiquer ici l'état de cette question, d'une si grande importance pour notre capitale cochinchinoise. Le projet primitivement adopté et comportant une dépense de 16 millions de francs, comprenait les travaux nécessaires :

1° Pour l'adduction, à Saïgon, de 10.000 mètres cubes d'eau par jour à prendre à Trian ; 2° pour l'assainissement de la ville par l'établissement d'égouts ; 3° pour le humblement des marais du quartier Bourse.

Il n'avait pas reçu l'assentiment du département des colonies qui le trouvait insuffisamment étudié et qui, de plus, estimait que la charge des travaux à entreprendre devait incomber exclusivement à la ville de Saïgon, seule bénéficiaire, et non à la colonie tout entière. Enfin, la nécessité de recourir aux eaux de Trian n'avait pas paru, non plus, démontrée, et le ministre avait prescrit, en conséquence, de procéder à des études de comparaison bactériologique entre les eaux de la nappe souterraine de Saïgon et celles du Donaï, en recherchant, en même temps, s'il ne serait pas possible de trouver le complément d'eau en développant la captation actuelle, et en purifiant l'eau consommée. Ces études ont été faites et elles ont prouvé la supériorité des eaux de Trian sur celles de la nappe souterraine de Saïgon, consacrant ainsi la conclusion du rapport de M. le médecin-inspecteur Grall, en décembre 1903.

Les analyses auxquelles ont procédé divers savants de l'institut Pasteur et dont le docteur Yersin fait connaître les résultats dans son rapport du 7 décembre dernier, confirment entièrement cette conclusion.

« Il a été constaté, dit M. le docteur Yersin, que l'eau de la nappe souterraine de Saïgon est en quantité insuffisante pour l'approvisionnement de cette ville. À la fin de la saison sèche, le niveau de l'eau dans les puits est extrêmement bas : le forage de nouveaux puits ne ferait que hâter l'épuisement de la nappe sans que la quantité d'eau augmentât sensiblement. »

D'autre part, les études bactériologiques ont révélé que les eaux de Saïgon renfermaient en quantité considérable des amibes (microbes de la dysenterie), principalement pendant la saison des pluies ; l'eau de Trian, au contraire est très pure et exempte de tout germe pathogène. Au point de vue de sa composition chimique, elle est excellente à tous égards et convient aux divers usages domestiques et industriels.

Le choix des eaux de Trian pour l'alimentation de la ville de Saïgon en eau potable ne saurait donc plus soulever d'objections actuellement, d'autant plus que ce choix a été précédé de toutes les études techniques nécessaires.

La dernière observation ministérielle avait trait aux moyens financiers proposés pour l'exécution des travaux. Voici en quels termes le rapport y répond :

Les finances municipales étant hors d'état d'assurer la charge de l'emprunt important qu'il faudra contracter, la colonie se voit obligée, en effet, de se substituer à la ville. Aussi bien la question n'est pas seulement municipale, elle serait plutôt nationale, puisqu'il s'agit de la santé et de la vie de nos marins et de nos soldats. D'un autre côté, [Saïgon est] le port de l'Indo-Chine française où peuvent accéder et venir s'approvisionner en eau douce et se ravitailler, en tout temps, nos navires de guerre. Il y a, d'ailleurs, un précédent. En 1898, la colonie ne s'est-elle pas engagée, pour vingt ans, à raison de 280.000 francs par an, pour donner de l'eau potable à la ville de Cholon ?

En vue de faciliter l'octroi de l'autorisation d'emprunter, le rapporteur expose que le montant de cet emprunt pourrait être abaissé de 16 millions de francs à 9.500.000 francs. À cet effet, l'on distrairait, pour le moment du plan général de travaux, tout ce

qui concerne l'assainissement de la ville, en ne s'occupant exclusivement que des mesures nécessaires pour l'adduction de l'eau potable.

Quant au comblement du quartier Bourses qui s'impose avec urgence, afin de faire disparaître des marais qui sont de véritables foyers d'infection, il pourra s'effectuer de suite, la dépense devant être mandatée sur le crédit inscrit au budget de 1906 pour le service d'une demi-annuité d'emprunt. Ce crédit restera disponible parce que l'emprunt ne pourra être contacté avant 1907. Le rapport ajoute que le Conseil supérieur de l'Indo-Chine, dans sa dernière session ordinaire, a émis un avis favorable à ce projet d'emprunt ; il a estimé que la situation des finances locales permettait à la Cochinchine de consentir ce sacrifice, reconnu indispensable pour la santé publique et que l'on peut espérer que ce nouveau projet obtiendra l'assentiment de M. le ministre des colonies.

À la suite de cet exposé, le conseil colonial a adopté, à l'unanimité de ses membres présents, un projet de délibération, conforme aux conclusions du rapport et autorisant la colonie de la Cochinchine à emprunter une somme de 9 millions 500,000 francs pour assurer l'alimentation en eau potable de la ville de Saïgon. Cet emprunt serait garanti par le revenu de l'impôt d'immatriculation des rizières. En approuvant ce texte, le conseil colonial a tenu à féliciter le gouverneur Rodier qui avait su mettre sur pied un projet aussi considérable, et il lui a témoigné sa reconnaissance en l'acclamant par un vote unanime. Il y eut là une manifestation spontanée et fort émouvante que l'on est heureux de signaler, car elle ne fait pas moins honneur à celui qui en est l'objet qu'à ceux qui y ont pris part.

Maurice HAMELIN.

---

## COLONIES

---

### L'ARRIVÉE DE M. RODIER (*Le Siècle*, 23 avril 1906)

Nous avons annoncé l'arrivée, à Marseille, par le *Tourane*, des Messageries maritimes, de M. Rodier, lieutenant gouverneur de la Cochinchine.

.....  
Le congé bien mérité de M. Rodier ne sera pas sans utilité immédiate pour la Cochinchine. En effet, le lieutenant gouverneur a été chargé par M. Beau de la mission de faire aboutir, auprès du gouvernement, les projets définitifs d'assainissement et d'adduction des eaux de Saïgon qui doivent lui assurer la salubrité indispensable.

---

## CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1907, p. 2, col. 5)

Les eaux de Saïgon. — Une dépêche ministérielle autorise l'emprunt de 10 millions pour les eaux de Saïgon.

---

## COLONIES

---

### LES GRANDS TRAVAUX DE SAÏGON (*Le Siècle*, 2 juin 1907)

Le *Courrier saïgonnais* qui vient de nous parvenir, donne le compte-rendu des séances du conseil colonial de la Cochinchine. Cette assemblée a eu à s'occuper particulièrement de l'emprunt pour l'assainissement et l'adduction des eaux de Saïgon.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler du projet d'adduction à Saïgon des eaux de Trian. Les conclusions de l'administration ont été adoptées à l'unanimité. M. Canavaggio, président du conseil colonial, a, à la suite de ce vote, pris la parole et remercié l'actif lieutenant gouverneur de la Cochinchine.

Vous venez, messieurs, a-t-il dit, de consacrer par un vote définitif cette œuvre considérable qui sera l'adduction des eaux de Trian et l'assainissement de la Ville de Saïgon.

Cette œuvre est celle de l'homme éminent qui préside actuellement aux destinées de la Cochinchine, M. le gouverneur Rodier : aussi je crois être votre interprète et celui de la colonie tout entière en exprimant à notre gouverneur nos sentiments de profonde reconnaissance.

Nous devons remercier M. Rodier non seulement d'avoir été le promoteur du projet, mais encore et surtout de l'avoir défendu dans la colonie même contre les attaques qui n'ont pas manqué de se produire et d'avoir profité d'un court séjour en France pour user de l'influence que lui donne sa haute autorité et pour faire approuver par le ministre ce qui avait été déjà ratifié par vous.

Nous avons acclamé M. Rodier en 1903 lorsqu'il nous présenta le projet qu'il avait conçu ; en 1905 lorsqu'il nous fit part des résultats acquis et aussi des difficultés rencontrées. Aujourd'hui que l'œuvre conduite si vite et si bien est définitivement réalisée, je vous propose, de l'acclamer à nouveau.

Le conseil colonial a unanimement approuvé par ses applaudissements les paroles de M. Canavaggio.

---

## COLONIES (*Le Siècle*, 13 août 1907)

### L'adduction des eaux à Saïgon

Des informations erronées ou incomplètes ont été données par divers journaux au sujet du projet d'emprunt à contracter par la Cochinchine en vue de permettre l'adduction à Saïgon d'eau potable puisée dans la rivière Donaï, aux chutes de Trian. Non seulement le ministre des colonies n'était point hostile à ce projet, mais, bien qu'au point de vue technique, ce projet présentât quelques lacunes, il fut d'urgence soumis au Conseil d'État aussitôt après son arrivée au pavillon de Flore. Le Conseil d'État, dans sa séance du 1<sup>er</sup> août, ayant émis un avis favorable à l'emprunt, le décret autorisant l'opération est actuellement soumise à la signature de M. le président de la République.

---

1907 : abandon *in extremis* du projet Trian  
au profit d'un projet de captation à Tan-son-Nhut présentée par la  
[Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indo-Chine](#)

---

CORRESPONDANCE  
(*La Dépêche coloniale*, 2 octobre 1911)

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 30 septembre 1911.  
Au directeur de la *Dépêche coloniale*, Paris.

Mon cher directeur,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt les derniers numéros de la *Dépêche coloniale Illustrée* contenant de remarquables monographies sur les Travaux publics, les moyens de transport, l'hygiène, le commerce, etc., etc. de nos possessions d'outre-mer. C'est, par l'image, l'histoire politique, économique, de notre empire colonial auquel vous rendez ainsi un réel service.

Tous, nous devons contribuer, dans la mesure de nos forces, à cette œuvre de propagande et de vulgarisation. Pour qu'elle soit complète et véritablement utile, il est nécessaire que les renseignements soient d'une exactitude scrupuleuse.

Aussi je me permets de signaler à votre attention l'erreur commise par M. Honoré Paulin, au sujet des eaux de Saïgon. Le projet n'est pas dû à M. Bergé, architecte de la ville, mais à M. Thévenet, ingénieur en chef de la colonie ; il fut mis en adjudication le 31 octobre 1879 (*Journal officiel* du 11 octobre 1879, page 78).

M. Bergé a certainement développé et amélioré le fonctionnement des bassins filtrants, mais c'est incontestablement à M. Thévenet que revient l'honneur d'avoir doté la ville d'eau potable, le plus grand service rendu, depuis la conquête (1859) à ses habitants, jusqu'alors obligés de boire l'eau du fleuve et exceptionnellement l'eau du puits de l'évêque d'Adran (arroyo de Cholon).

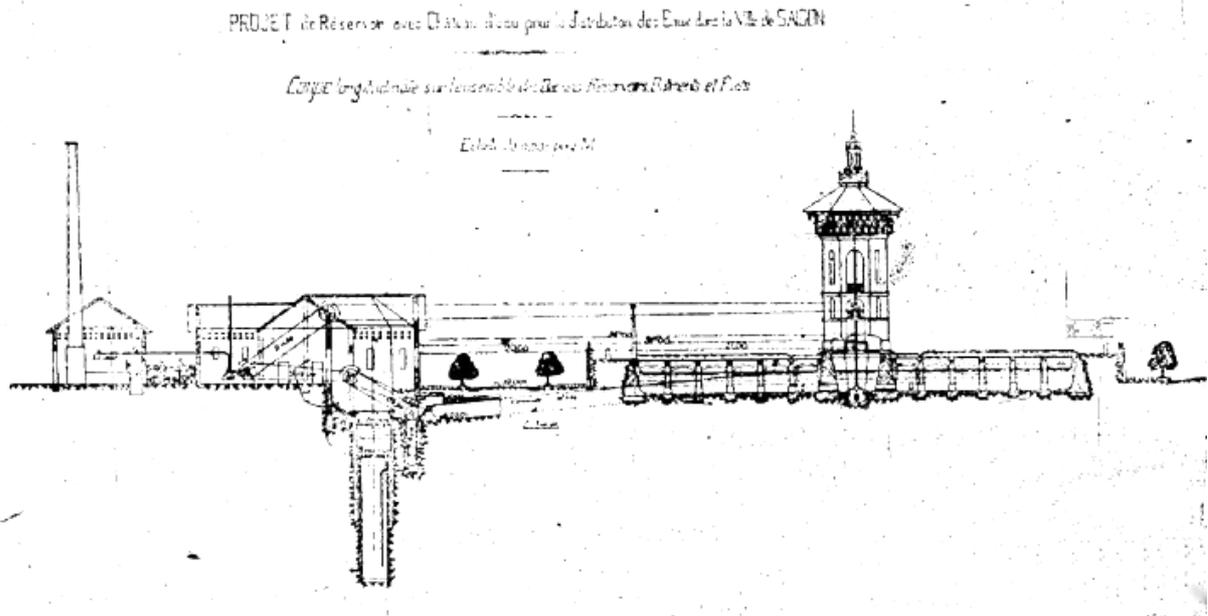
Les Saïgonnais ne doivent pas l'ignorer ou l'oublier.

Veillez agréer, etc.

Le Myre de Vilers.

---

CONFÉRENCE DE JEAN BOY <sup>3</sup>  
LE CHÂTEAU D'EAU DE SAÏGON (1879-1921)  
(*Bulletin de la Société des études indochinoises*, 1923, pp. 59-68)



Monsieur le président,  
Messieurs



Après les conférences si intéressantes de M. [Albert] Magen sur l'avenir de l'agriculture et, en particulier, de la motoculture dans ce pays ; après l'inoubliable soirée où M. Tricon <sup>4</sup> nous a révélé la poésie et la musique cambodgiennes, je voudrais aujourd'hui perpétuer la mémoire d'un des plus jolis monuments, qui, jusqu'à ces derniers temps, étaient un des ornements de notre Perle, et c'est une sorte d'oraison funèbre que je viens prononcer devant vous.

Vous avez tous admiré, en passant sur le plateau, l'élégance et les harmonieuses proportions de l'ancien château d'eau.

Mais vous ne vous êtes peut-être pas suffisamment rendu compte de l'habileté de l'architecte qui a conçu ce monument et qui, d'une affreuse cuve montée au sommet d'une tour, a su faire ce chef-d'œuvre d'architecture dont vous avez tous gardé le souvenir.

<sup>3</sup> Jean Boy, ingénieur E.C.P., patron des [Éts Boy-Fermé](#).

<sup>4</sup> Albert-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

Je suis d'autant mieux placé pour vous parler de cette difficulté que j'ai sur la conscience l'érection de quelques-uns de ces hideux réservoirs qui émergent un peu partout, en ville, comme des champignons gigantesques et qui, malgré tous mes efforts pour tâcher de dissimuler un peu leur laideur naturelle, ressemblent toujours à de gros crapauds perchés sur des échasses.

Il faut dire, à notre excuse, que les temps sont devenus durs, les économies sont à l'ordre du jour. et il ne nous est plus permis de dissimuler la maigreur famélique du démocratique béton armé, ou le squelette d'une ossature métallique sous les riches habits de la pierre de taille, les draperies des moulures et des astragales.

Mais les matériaux les plus précieux et les crédits les plus larges n'auraient pas suffi sans le talent de l'architecte qui a conçu ce monument, M. Fabre.

D'ailleurs, tous les ouvrages dont cet architecte a doté la Colonie se font remarquer par leur cachet artistique, et l'harmonie de leurs proportions, et je citerai entre autres, à Pnom-Penh, le bâtiment de la Douane, le pont des Dollars. et, surtout, cette autre merveille d'élégance et de bon goût, le pont des Nagas.

J'aurais voulu, Messieurs, vous apporter une documentation complète au sujet de ce château d'eau et des ouvrages complémentaires qui faisaient partie du premier système de distribution d'eau de la ville de Saïgon, mais hélas ! ces constructions datent de 1879, du temps des amiraux. Au changement de régime, l'amirauté a transmis ses dossiers au gouvernement ; de là, ils sont passés aux Travaux publics et à la mairie, et il paraît que « trois déménagements valent un incendie ». De plus, les poux de bois, ces ennemis acharnés de nos constructions en ce pays, ne pouvant s'attaquer aux matériaux trop résistants du château d'eau, ont dû se venger en le dévorant en effigie ! Bref, malgré l'accueil le plus sympathique que j'ai trouvé, soit aux Travaux publics. soit à la mairie, et les recherches que ces Messieurs ont fait effectuer dans les archives, il a été impossible de retrouver le dossier d'exécution de l'installation initiale du service des eaux, ainsi que les plans de château d'eau. Aussi, j'en ai été réduit à glaner quelques bribes de renseignements dans le dossier des transformations ultérieures, et n'ayant pas le talent que l'on prête à certains avocats ou députés, je me suis trouvé fort embarrassé pour vous faire une conférence sur un sujet dont j'ignorais à peu près tout.

Historique de la question. — Le premier projet d'installation du service des eaux date de 1876. Auparavant, l'alimentation était faite uniquement au moyen de puits particuliers.

Comme vous pouvez le voir sur les plans affichés, ce premier projet comprenait un puits hydrostatique d'une vingtaine de mètres de profondeur alimenté par la nappe souterraine dont le niveau avait été relevé sur toute l'étendue de la ville.

L'eau était puisée au moyen de deux pompes étagées et envoyées dans quatre réservoirs au-dessus du niveau du sol disposés en croix autour du château d'eau central.

Une troisième pompe élevait l'eau de ces réservoirs jusqu'à la cuve du château d'eau.

Le bâtiment des machines était situé sur l'emplacement actuel du commissariat de police. et le puits hydrostatique était à peu près au droit du portail de ce commissariat.

Dispositif assez curieux : la pompe de relevage du château d'eau était commandée par un câble de 60 mètres de distance entre poulies. passant au-dessus de la voie publique.

Vous pouvez cependant retrouver dans ces plans les grandes lignes du projet exécuté.

La disposition du château d'eau s'élevant au-dessus d'un terre-plein formant soubassement et renfermant les réservoirs d'alimentation a été conservée ainsi que la disposition de l'usine et le puits hydrostatique auquel on a adjoint, en cours d'exécution, en 1879, ce que l'on a appelé les bassins filtrants, c'est-à-dire une grande citerne souterraine, à parois perméables, enfoncées dans la nappe souterraine, dans le but d'augmenter le débit du puits.

D'ailleurs, les besoins en eau de la ville grandissaient rapidement, les bassins filtrants devenaient rapidement insuffisants et, dès 1888, la ville faisait faire, par M. Berger [Bergé], une nouvelle captation sur le terrain à l'angle de la rue Mac-Mahon et de la rue Richaud, consistant en quatre nouveaux puits reliés par des galeries à l'ancienne captation, puis encore une captation sur le terrain dit « du Camp des Lettrés » ; et on peut encore voir aux angles de ces terrains des petits pavillons en forme de volières qui recouvrent l'orifice de ces puits.

En même temps, les machines de l'usine primitive étaient remplacées par d'autres plus fortes.

Enfin, en 1896, la ville traitait avec M. Hermenier pour la captation d'eau de Tân-son-Nhut <sup>5</sup> qui alimente encore la ville, et ce service public était confié à la Cie des eaux et de l'électricité qui construisit une nouvelle usine et deux grands réservoirs jumeaux en tôle de 1.250 m<sup>3</sup> chacun, montés sur une seule tour elliptique en maçonnerie, à 30 mètres de haut, puis, en 1906, deux autres semblables sur pylônes métalliques.

Actuellement, la ville ayant grandi, la question de l'alimentation en eau est de nouveau à l'ordre du jour, et notre municipalité a nommé une commission pour étudier cette question avec la Compagnie des eaux.

Étude des premières installations. — Les nouvelles installations de Tân-son-Nhut et de l'usine des eaux font le plus grand honneur à la science des ingénieurs qui les ont conçues et réalisées, mais ces captations importantes, ces énormes réservoirs ne doivent pas nous faire oublier les premiers ouvrages qui, tout au moins sous le rapport de l'architecture et de l'art du constructeur, sont dignes d'être remarquées.

Puits hydrostatique. — Le puits hydrostatique n'a rien de bien extraordinaire, si ce n'est ses dimensions, 2 m. 80 de diamètre intérieur et 20 m. 00 de profondeur. Il a été foncé par les procédés ordinaires d'anneaux en maçonnerie reposant sur un rouet en fonte.

Son axe coïncide sensiblement avec l'entrée du Commissariat de police.

Bassins filtrants. — Les bassins filtrants, au contraire, méritent une mention particulière.

Ils forment une immense salle souterraine voûtée de 120 m. 00 de long sur 12 m. 00 de large et 9 m. 50 de hauteur, partagée en son milieu par les maçonneries circulaires du puits hydrostatique qui la traverse en entier.

Les parois sont constituées par des piliers supportant la voûte et des panneaux filtrants en pierre sèche et en enrochements jusqu'au sol. Des drains en buses non jointives traversent ces enrochements et vont puiser l'eau plus loin dans la couche aquifère où se trouvent plongés ces bassins filtrants.

Le sol est à environ 12 m. 00 au-dessous de la chaussée, l'axe de la salle est incliné à peu près à 45° sur l'axe des rues Garcerie et Testard, et elle occupe à peu près toute la longueur comprise entre ces deux rues. Les piliers supportant la voûte sont reliés à environ 4 m. 00 de hauteur par des entretoises en arc forment butée contre la poussée des terres. (Ces en entretoises ne sont d'ailleurs pas figurées sur le plan que vous avez devant les yeux). On accède à cette salle par deux puits situés de part et d'autre du puits hydrostatique, et dont les couvertures sont surmontées de deux petits kiosques que vous voyez de chaque côté de l'entrée du commissariat. Détail original : un banyan a poussé dans chacun de ces kiosques, et les racines cheminent à travers les puits et les galeries d'accès pour aller chercher l'eau et la terre au fond des bassins filtrants, tandis

---

<sup>5</sup> La ville traita en 1896 avec Hermenier & Cie, auquel succéda en 1900 la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indo-Chine en mettant à leur disposition les installations existantes (puits, château d'eau...). C'est en 1907 seulement que la CEEI proposa une captation à Tân-son-nhut de préférence au projet Rodier de captation à Trian et d'emprunt municipal *ad hoc*.

que leur tête verdoyante ombrage le sommet de ces kiosques et leur font une parure du plus joli effet.

L'ensemble de ces travaux constitue un ouvrage tout à fait curieux et la visite en sampan de cette salle constituerait une attraction, aussi intéressante que celle des égouts et des catacombes de Paris.

Réservoirs d'alimentation. — Les réservoirs d'alimentation situés dans le terre-plein étaient également fort curieux.

La projet exécuté comportait seulement deux réservoirs, occupant tout le terre-plein, avec une chambre des vannes centrale au lieu des quatre réservoirs en croix que vous voyez sur le plan affiché.

Les parois étaient en maçonnerie de granit d'une épaisseur énorme (1 m. 50 à la base) et d'une solidité dont M. Carrère a eu bien du mal à triompher.

La couverture qui formait le terre-plein autour du château d'eau était formée de séries de voûtes d'arêtes d'une hardiesse remarquable. car elles n'étaient constituées qu'avec des briques à plat de 0 m. 05 d'épaisseur, reposant sur des arêtières en fers à T; et cependant cette couverture était extrêmement résistante puisqu'en outre de la surcharge de 80 centimètres de terre qui la recouvrait, elle à supporté sans faiblir le poids de tous les matériaux de démolition du château d'eau, et c'était là, certainement. une épreuve qui n'avait pas été prévue dans le cahier des charges.

Les retombées de ces voûtes d'arêtes reposaient sur des piliers intermédiaires. et l'intérieur de ces réservoirs avait l'aspect de ces cloîtres gothiques où les voûtes se recourent dans un enchevêtrement qui semble un défi aux lois de la construction.

Les parois de la chambre centrale des vannes formaient les assises du château d'eau.

Château d'eau. — Comme je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pu retrouver les plans de ce monument. Le seul document que j'ai découvert dans le dossier est cette aquarelle, qui est très jolie, mais qui, par malheur, ne figure que le projet initial que M. Fabre a si heureusement modifié.

Et j'aurais été réduit à vous parler de mémoire de ce petit chef-d'œuvre si nos sympathiques Crespin et Carrère ne m'avaient obligeamment prêté ces photographies et cette carte postale qui feront revivre un instant, devant vos yeux, notre ancien château d'eau.

La conception générale de l'ouvrage n'a rien de bien particulier : c'est une cuve en tôle de 100 m<sup>3</sup> supportée à 20 m. 00 de hauteur par huit piliers en maçonnerie constituant une tour octogonale, s'élevant au-dessus d'un soubassement formant salle des pompes. La couverture est une sorte de chapeau chinois en tuiles, sur charpente en bois entourée d'un baldaquin également en bois et un escalier tournant métallique, situé au centre de la tour, permet d'accéder à la cuve.

Mais ce qu'il y a lieu d'admirer sans réserve, c'est le parti que l'architecte a su tirer des matériaux mis en œuvre ; les chaînes d'angle en pierre de taille, s'alliant avec les remplissages en moellons, les proportions exactes du soubassement, du fût et du couronnement, l'allure dégagée de l'ensemble obtenu par une juste répartition du fruit dans le soubassement et dans le fût, l'heureuse disposition du chapeau chinois qui, avec son baldaquin en bois artistement découpé, cachait la laideur de la cuve en tôle, le choix judicieux de la tuile creuse dont les rigoles et les arêtières en maçonnerie s'accordent avec les lignes générales du monument, jusqu'à la cheminée d'aération avec sa lance terminale qui contribue à l'harmonie de l'ensemble. La décoration est à la fois sobre et élégante : des bossages viennent relever la trop froide des chaînes d'angle et des piliers en pierre de taille, la mouluration est simple, mais appropriée ; un cours de moulure et une balustrade ornementale marquent la base du fût, la corniche est un peu plus décorée de moulures plus riches soulignées d'un cours de modillons ; le baldaquin lui-même est raccordé à la toiture par une moulure en bois. Les entretoises entre les

piliers sont masquées par une passerelle légère dont le profil vient rompre heureusement la monotonie de la ligne. Les plus petits détails sont traités avec goût, l'encadrement de la porte d'entrée, la forme hexagonale des jours de souffrances avec leurs rayonnements en pierre de taille faisant l'ornementation des panneaux du soubassement.

L'exécution de cet ouvrage a été également particulièrement soignée, et le nom de l'entrepreneur, M. Loiseleur, mérite de rester associé au souvenir de ce monument avec celui de l'architecte, M. Fabre.

Ceux qui ont fait de l'entreprise dans ce pays savent quelles difficultés on rencontre dès qu'il s'agit d'édifier une construction, ou simplement de faire exécuter un ouvrage d'art quelconque sortant de l'ordinaire et surtout de la routine des indigènes.

Ici, particulièrement, l'entrepreneur jouait la difficulté avec ces pierres toutes taillées sur un modèle différent, des formes compliquées, des fruits inégaux sur les différentes faces nécessitant une précision de taille et de pose à laquelle les maçons chinois ne sont pas habitués. Et c'est vraiment un tour de force d'avoir, avec une main-d'œuvre aussi inférieure, réalisé une telle perfection d'exécution.

Enfin, le cadre dans lequel devait être placé ce monument a été également l'objet de tous les soins de l'architecte.

Ce terre-plein aménagé en jardin public avec ses talus en gazon, ses quatre escaliers monumentaux, sa balustrade ornée de candélabres à chaque angle ; on ne pouvait rêver, pour ce château d'eau, de piédestal mieux approprié.

Il le rehausse, le met en valeur, et en même temps tient à une distance respectable les frondaisons envahissantes des arbres, et les oblige à rester dans leur rôle qui est de servir d'ornementation sans gêner la perspective du monument dont la silhouette élégante se détache en plein ciel au milieu d'un cadre de verdure du plus heureux effet.

.....  
Voilà, Messieurs, le monument qui vient de tomber sous la pioche du démolisseur, et je suis certain que tous les hommes de goût, c'est-à-dire tous les membres de notre société, se joindront à moi pour déplorer que les nécessités de l'agrandissement de notre ville aient fait condamner cette exquise œuvre d'art que nous nous étions habitués à considérer comme faisant partie intégrale de la physionomie de notre cité.

Votre président et votre comité ont pensé qu'il ne fallait pas laisser périr ce monument sans en perpétuer le souvenir et ils m'ont confié ce périlleux honneur.

Vous m'excuserez, Messieurs, si cet éloge est resté bien au-dessous des mérites du chef-d'œuvre qui en était l'objet, et vous ne considérerez que mon désir de prolonger la mémoire de notre gracieux château d'eau, de l'architecte, M. Fabre, qui l'a conçu, et de l'entrepreneur, M. Loiseleur, qui l'a si parfaitement exécuté.

Saïgon, le 6 juin 1921.

J. Boy.





[Coll. Olivier Galand](#)  
Saïgon. — Le château d'eau (1905).



[Coll. Olivier Galand](#)  
Saïgon. — Le château d'eau (Coll. Poujade de Ladévèze).

VILLE DE SAIGON  
(Bulletin administratif du Tonkin, 3 juin 1907, p. 616-618)

Avis de mise en vente aux enchères publiques

Il sera procédé le vendredi, 28 juin, à 9 heures du matin, à l'usine des eaux de la ville, place du Château d'eau, par les soins de M. Tourniaire, commissaire-priseur à Saigon, à la vente aux enchères publiques du matériel mécanique de cette usine.

DESCRIPTION DU MATÉRIEL MÉCANIQUE À VENDRE

L'ensemble du matériel a été divisé en 4 lots :

Les trois premiers lots sont semblables et se composent chacun de : 1 chaudière sans tuyautage, 1 machine à vapeur, avec son condenseur, attelée à une pompe élévatrice.

Le 4<sup>e</sup> lot comprend tout le tuyautage d'arrivée de vapeur, le tuyautage d'alimentation et celui d'extraction, le tout en cuivre.

DESCRIPTION DE CHACUN DES APPAREILS

Chaudières. — Les chaudières sont du type semi-tubulaire à retour de flamme. Elles sont timbrées à 6 kg, possèdent un indicateur de niveau magnétique, 1 manomètre, 1 vanne et 1 robinet à boisseau prise de vapeur sur le dôme, 1 robinet d'extraction et d'alimentation et 2 registres de fumée.

Machine. — Les machines sont du type Compound sortant de la maison Dubuc de Paris, la détente est variable à la main. Elles fonctionnent à condensation et possèdent chacune leur condenseur qui est attelé à une extrémité du vilebrequin. Leur force est de 30 chevaux.

Chaque machine possède 1 manomètre.

Pompes. — Les pompes sont aspirantes et refoulantes et possèdent leur cloche à air en fonte.

Tuyaux en cuivre ; vapeur et extraction. — Les tuyaux en cuivre rouge ont les dimensions suivantes :

5 m. 60 de tuyaux de 104 m/m extérieur  
11 m. 20 de tuyaux de 84 m/m  
16 m. 65 de tuyaux de 66 m/m  
15 m. 00 de tuyaux de 45 m/m  
6 m. 55 de tuyaux de 43 m/m  
4 m. 00 de tuyaux de 33 m/m  
19 m. 20 de tuyaux de 17 m/m  
17 m. 90 de tuyaux de 12 m/m  
10 m. 20 de tuyaux de 11 m/m

Avec la tuyauterie de vapeur se trouvent compris trois oléomètres lubrificateurs de vapeur.

Le démontage ainsi que l'enlèvement du matériel reste à la charge des acquéreurs. Il devra être enlevé dans le délai d'un mois.

Observations. — Est exclu de la vente tout le tuyautage en fonte d'aspiration et de refoulement, y compris les vannes.

La ville dégage toute sa responsabilité pour l'enlèvement de ce matériel.

Sur demande du Président de la Commission municipale, après l'adjudication de tous les lots, une mise aux enchères de l'ensemble du matériel pourra être faite, et le prix de base de l'ensemble sera le total des prix obtenus en détail.

Mise a prix. — Pour chacun des trois premiers lots 2000 \$ 00. Pour le 4<sup>e</sup> lot, la mise à prix est de 200 \$ 00.

Les acquéreurs auront à payer 5 % en sus du prix d'adjudication.

Pour tous autres renseignements s'adresser à M. Tourniaire,  
Commissaire-priseur, ainsi qu'au bureau de la voirie de la mairie.

Les machines pourront être visitées tous les jours de la semaine, sur simple autorisation délivrée par le maire.

Saigon, le 4 mai 1907.

Le président de la commission municipale,  
DURANTON.

---

À partir de 1929,  
la solution des [puits Layne](#)

---